

Conseil d'Administration du 4 novembre 2025

L'an 2025, le 4 novembre à 14h15, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni à la salle d'animation de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

19 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUESSINGER, M. Serge JULIEN, M. Christophe LABORIE, Mme Christine PRESNE, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Marc CALVET, M. Jean-Louis GRIMAL, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD, Jean-Eudes LE MEIGNEN, Jacques MOLIERES, M. Jean-Luc CALMELLY.

2 membres avaient donné pouvoir : Mme Magali BESSAOU à M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian TIEULIE à Mme Michèle BUESSINGER

7 membres étaient absents et excusés : Mme Valérie ABADIE-ROQUES ; Mme Francine LAFON, M. Alain DELMAS, Mme Hélène RIVIERE, M. Jean-Pierre MASBOU, M. Michel CAUSSE, Mme Geneviève GASQ-BARES.

Objet : Création de postes, avancements de grade et lauréat concours

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, disposant que la création des emplois permanents au sein de chaque collectivité relève de la compétence exclusive de l'organe délibérant,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président relatif aux évolutions de carrière des agents au titre de l'année 2026,

Considérant :

- qu'un agent de catégorie C, positionné sur le grade d'adjoint administratif, a rempli en 2025 les conditions d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à la suite de la réussite de l'examen professionnel ;
- qu'un ingénieur territorial de catégorie A sera, courant 2026, éligible à l'avancement au grade d'ingénieur principal, selon les critères d'ancienneté ;
- qu'un agent de catégorie B, actuellement rédacteur principal de 1ère classe, a réussi le concours d'accès au grade d'attaché territorial ;

Considérant que ces grades correspondent pleinement aux fonctions exercées par les agents concernés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- décide la création des postes suivants est approuvée :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, filière administrative, à temps complet ;
 - un poste d'ingénieur principal, filière technique, à temps complet ;
 - un poste d'attaché territorial, filière administrative, à temps complet.
- rappelle qu'à compter de la prise d'effet des avancements, les postes d'origine pourront être supprimés, et que le tableau des effectifs fera l'objet d'une mise à jour lors d'une prochaine révision, afin de formaliser ces transformations de poste.
- fixe ainsi l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, conformément aux propositions formulées.

- adopte le tableau des effectifs projeté au 1^{er} janvier 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget,

Le Président de l'Agence Départementale

Sens des votes :

- Pour : 21
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

ANNEXE: TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 janvier 2026
EMPLOIS PERMANENTS
EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS	C A T	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	GEL STATUTAIRE	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial dont :									
Attaché principal	A	1	0		0	0	0		
Attaché		6 +1 (7)		7+1 (8)	5	2	0	7	
Rédacteur territorial dont :									
Rédacteur ppal 1ere cl.	B	2	0	12	0	1	0		
Rédacteur ppal 2ième cl.		3	0		2	0	0		
Rédacteur (Dont 1 à supprimer si avancement de grade)		7	0		5	1	0	9	
Adjoint administratif territorial dont :									
Adjoint admin. ppal 1ere cl.	C	1	0	11 +1 (12)	1	0	0		
Adjoint admin. ppal 2ième cl.		5 +1 (6)	0		6	0	0		
Adjoint admin.		5	0		3	0	0	10	
TOTAL		32	0	32	22	4	1	26	
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur territorial dont :									
Ingénieur principal	A	1 +1 (2)	0	11+1 (12)	1	0	0		
Ingénieur		10	0		2	8	0	11	
Technicien territorial dont :									
Technicien ppal 1ere cl.	B	2	0	6	1	1	0		
Technicien ppal 2ième cl.		0	0		0	0	0		
Technicien		4	0		1	2	0	5	
TOTAL		18	0	18	5	11	0	16	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		50	0	50	27	15	0	42	